



## COMMUNE DE SAINT CHRISTOL D'ALBION

# DECISION DU MAIRE 2022-25

### Adhésion au CRIGE

Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL,

VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant.

VU la délibération n° 2020\_2\_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il a lieu d'obtenir les fichiers majic 2022 pour les mises à jour des données cadastrales,

DECIDE :

**Article 1 – DE SIGNER** avec la CRIGE PACA dont le siège est à Aix-en-Provence (13) Technopole de l'Environnement Arbois-Méditerranée – Avenue Louis Philibert – Bâtiment Laennec – un devis pour adhérer au CRIGE-PACA dont le montant total s'élève à la somme de 500.00€.

Fait à Saint-Christol, le 30/08/2022.

Le Maire,

Henri BONNEFOY

